

OBJ/ELEMENTS D'INFORMATION SUR LES TABLEAUX D'AVANCEMENT
TXT

DES INFORMATIONS DIFFUSEES LE JEUDI 6 SEPTEMBRE, PAR DIFFERENTS MEDIAS, FONT ETAT D'UNE PROCHAINE REDUCTION, A HAUTEUR DE 30%, DES TABLEAUX D'AVANCEMENT 2013.

IL CONVIENT TOUT D'ABORD DE SOULIGNER LE SERIEUX AVEC LEQUEL LE MINISTERE S'ATTACHE DESORMAIS A LA MAITRISE DE SA MASSE SALARIALE ET A LA BONNE STRUCTURATION DES DIFFERENTES CATEGORIES DE PERSONNEL DE LA DEFENSE.

LE SCHEMA ACTUELLEMENT A L'ETUDE EST LA CONSEQUENCE D'UNE DECISION PRISE PAR LE PRECEDENT GOUVERNEMENT EN FEVRIER 2012 DE CONTINGENTER ET DE REDUIRE LES FLUX D'AVANCEMENT, FAUTE D AVOIR SU ANTICIPER ET MAITRISER LES CONSEQUENCES DE LA REDUCTION DU FORMAT DES ARMEES.

LA COUR DES COMPTES, DANS UN RAPPORT DIFFUSE AVANT L'ETE, AVAIT SOULIGNE LE CARACTERE TROP ELEVE DU TAUX D'ENCADREMENT, EN SUREVALUANT TOUTEFOIS L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ET LES ENJEUX FINANCIERS LIES AU PYRAMIDAGE.

LA PRISE DE CONSCIENCE DE CETTE PROBLEMATIQUE DE PYRAMIDAGE, AU SEIN DU MINISTERE A RENDU NECESSAIRES CES CONTINGENTEMENTS. LES DECRETS D'AVANCEMENT 2012 NE SONT TOUTEFOIS PAS REMIS EN CAUSE. S'AGISSANT DES TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR 2013, LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT SE REUNIRONT DANS LES SEMAINES A VENIR, COMME CHAQUE ANNEE.

LE FLUX D'AVANCEMENT SERA REDUIT, DANS UNE PROPORTION GLOBALE NON ENCORE DETERMINEE, LE CHIFFRE DE 30% NE CONSTITUANT A CE STADE QU UN PLAFOND QUI NE SAURAIT ETRE CONSIDERE COMME UNE MESURE DE PORTEE GENERALE.

CE N'EST QU'A L'ISSUE D'UNE ETUDE CONFIEE CONJOINTEMENT A L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES ET AU CONTROLE GENERAL DES ARMEES SUR LE PYRAMIDAGE DES DIFFERENTS CORPS ET CATEGORIES QU'UNE VISION OBJECTIVE DE LA SITUATION PERMETTRA D'ARRETER DEFINITIVEMENT LES CONTINGENTEMENTS ET LES VOLUMES D'AVANCEMENT POUR 2013. CONCERNANT LES PERSONNELS CIVILS, LEUR TAUX DE PROMOTION EST DEJA SOUMIS, EN INTERMINISTERIEL, A UN PLAFONNEMENT.

ENFIN, LE DEFICIT DE LA MASSE SALARIALE DU MINISTERE ETANT SUPERIEUR, POUR 2012, AUX PERSPECTIVES INITIALES, UNE REGULATION DES RECRUTEMENTS A ETE DECIDEE. CETTE MESURE ETAIT LA PLUS JUSTE AU REGARD DE LA SITUATION, LE MINISTRE DE LA DEFENSE AYANT REPOUSSE D'AUTRES MESURES POSSIBLES QUI AURAIENT PESE A L EXCES SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES MILITAIRES, NOTAMMENT LES MOINS GRADES.

SIGNE / JEAN-YVES LE DRIAN, MINISTRE DE LA DEFENSE